



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC,

Excusés : Mme FORBIN,
MM. BEZIA, RAMACKERS

PV du 10 mars 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le jeudi 16 avril 2026.

COUPES

**TIRAGE le 17 mars 2026 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

1/4 de finale

- **Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, + 55 ans, U18 et U16 à jouer le 05/04/2026**



- **U14, Seniors F à 11, Seniors F à 8 et U18 F à 8 et U15 F à 8** à jouer le 04/04/2026

1/2 finale

- **Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, + 55 ans, U18 et U16** à jouer le 26/04/2026
- **U14, Seniors F à 11, Seniors F à 8 et U18 F à 8 et U15 F à 8** à jouer le 18/04/2026

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Seniors District	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Vétérans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 45 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 55 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
CDM	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
U18	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U16	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U14	04/04/2026	18/04/2026	30/05/2026 à MASSY
Seniors F à 11	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
Seniors F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX



U18 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U15 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX

CALENDRIERS

MASSY 91 FC

En accord avec le Comité Directeur, les rencontres à domicile et à l'extérieur des 14 et 15 mars 2026 sont reportées :

Match n° 53723379 * U14 D3/A * SOISY SUR SEINE AS 1 / MASSY 91 FC 2 au 4 avril 2026

Match n° 54604811 * U14 D4/D * MASSY 91 FC 4 / MAROLLES US FC 1 au 2 mai 2026

Match n° 53720308 * U15 D1 * VAL YERRES CROSNE 1 / MASSY 91 FC 2 au 4 avril 2026

Match n° 53719823 * U16 D2/B * MASSY 91 FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1 au 5 avril 2026

Match n° 54582784 * U16 D4/B * BENFICA YERRES 1 / MASSY 91 FC 3 au 5 avril 2026

Match n° 53718843 * U18 D2/A * RIS ORANGIS US 2 / MASSY 91 FC 2 au 5 avril 2026

Match n° 53711895 * Seniors D3/A * AIGLE FERTOISE 1 / MASSY 91 FC 2 au 26 avril 2026

Match n° 53717232 * Vétérans D1 * MENNECY CS 1 / MASSY 91 FC 1 au 29 mars 2026

Match n° 53717788 * Vétérans D3/B * MASSY 91 FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 au 5 avril 2026

Match n° 54571111 * +45 ans * Poule B * MASSY 91 FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 au 5 avril 2026

Match n° 54572244 * +45 ans * Poule E * VILLEMOISSON FC 4 / MASSY 91 FC 5 au 5 avril 2026

COUPE ESSONNE FEMININE

FMI NON PARVENUE DU 7 MARS 2026

U15 F à 8

Match n° 55487256 * MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 14 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 21 FEVRIER 2026

U18 F à 8

Match n° 54928112 * VIRY CHATILLON ES 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

Seniors F à 11 * D1

Match à jouer le 25 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1 remis du 31 janvier 2026



Match n° 54652314 remis au 7 mars 2026

WISSOUS FC 1 / EVRY FC 1

Courriel de WISSOUS FC en date du 5 mars 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de WISSOUS FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à WISSOUS FC.

L'équipe de WISSOUS FC 1 est retirée de la Coupe de l'Essonne Seniors F à 11.

Seniors F à 8

Match à jouer le 25 avril 2026

PORT. SAINT MICHEL 1 / STE GENEVIEVE FC 1 remis du 21 février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / VIGNEUX FCO 1 du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54928046 du 14 mars 2026

COUDRAYSIEN FC 1 / PORT. SAINT MICHEL 1

Demande des PORT. SAINT MICHEL de changement de date via Footclubs pour jouer le 25 avril 2026.

Refus de COUDRAYSIEN FC.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 mars 2026.

U18 F à 8

Matches à jouer le 25 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 remis du 7 février 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / ORSAY BURES FC 1 remis du 14 février 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / VILLABE ETS 1 remis du 14 février 2026

Match n° 54928097 du 7 mars 2026

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1

Demande de VILLABE ETS de changement de date via Footclubs, le 5 mars 2026.

Accord de VIGNEUX FCO.

Accord de la Commission pour jouer le 25 avril 2026.

Amende réglementaire à VILLABE ETS pour demande tardive.



U15 F à 8 - Phase 2

Match à jouer le 25 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 1 * Poule A remis du 14 février 2026

Demandes de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / ATHIS-MONS USO 2 * Poule B du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe).

MNVDB FC 1 / ETAMPES FC 2 * Poule B du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Moulin 1 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIGNEUX FCO 1 / STE GENEVIEVE FC 2* Poule A du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

MILLY GATINAIS FC 1 / VIGNEUX FCO 1 * Poule A du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Match n° 55445179 du 7 février 2026

LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * Poule B

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 17 mars 2026.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} MARS 2026

D3/B

Match n° 53712320 * BREUILLET FC 2 / STE GENEVIEVE FC 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Matches à jouer le 5 avril 2026

BENFICA YERRES 1 / VILLABE ETS 1 * D5/A remis du 8 mars 2026

VERT LE GRAND US 1 / ETAMPES FC 2 * D5/C remis du 18 janvier 2026

MAROLLES US FC 1 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C remis du 22 février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 / BRUNOY FC 1 * D3/B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pascal Marsat à ITTEVILLE (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 2 / DOURDAN SPORTS 1 * D2/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / STE GENEVIEVE FC 3 * D1 du 15 mars 2026

Demande de SAVIGNY FOOT CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00 au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

DRAVEIL FC 3 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D4/A du 15 mars 2026

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 16h00 au stade Alain Fournier N°1 (terrain synthétique).

Match n° 53713323 du 8 février 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / MENNECY CS 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de MENNECY CS.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de MENNECY CS 2.

Match n° 53673363 à rejouer au 8 mars 2026

RIS ORANGIS US 1 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1

Demande de RIS ORANGIS US de changement de date via Footclubs, le 5 mars 2026.

Accord de Val YERRES et courriel de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission pour jouer à 5 avril 2026 à 15h00.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

Match n° 53711868 remis au 8 mars 2026

LISSOIS FC 1 / EVRY FC 2 * D3/A

Courriel de LISSOIS FC.

Courriel d'EVRY FC.

La Commission prend note de la composition des équipes de LISSOIS FC 1 et d'EVRY FC 2.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 17 mars 2026.

Match n° 53711711 du 15 mars 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / IGNY AFC 3 * D2/B

Demande de JEUNESSE ETAMPOISE de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 5 avril 2026 à 15h00.

Refus de la Commission et sans arrêté Municipal de fermeture, la Commission maintient la rencontre le 15 mars 2026.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.



Match n° 53715495 du 15 mars 2026

MNVDB FC 3 / MAROLLES US FC 1 * D5/C

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h15.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 53714016 du 29 mars 2026

JANVILLE LARDY ASL 2 / SO VERTOIS 1 * D5/A

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement de date via Footclubs pour jouer le 26 avril 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 29 mars 2026.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} MARS 2026

D2

Match n° 53716799 * PLATEAU SACLAY ES 5 / SO VERTOIS 5

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du délégué. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Matches à jouer le 29 mars 2026

BOISSY FC 91 5 / LISSOIS FC 5 * D2 remis du 8 mars 2026

ST CHERON ES 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2 remis du 11 janvier 2026

Match à jouer le 19 avril 2026

SO VERTOIS 5 / LISSOIS FC 5 * D2 remis du 15 février 2026

Match n° 53716726 du 15 mars 2026

VILLABE ETS 5 / VILLEMORISON FC 5 * D1

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487221 du 21 février 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1

Reprise du dossier.



Courriel de STE GENEVIEVE FC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de STE GENEVIEVE FC 1.

La Commission demande à EPINAY SUR ORGE SC la composition de l'équipe pour sa réunion du 17 mars 2026.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 21 FEVRIER 2026

D4/B

Match n° 54604113 * EVRY COURCOURONNES 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 10 mars 2026.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 7 MARS 2026

D3/B

Match n° 53723478 * VIRY CHATILLON ES 2 / LISSOIS FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande aux deux clubs et à l'arbitre un rapport sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 mars 2026.

TI 72h du 7 mars 2026 à jouer à une date ultérieure

MAROLLES US FC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/D

Matches à jouer le 25 avril 2026

PLESSIS PATE ES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/A remis du 6 décembre 2025

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D remis du 21 février 2026

Match à jouer le 2 mai 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/A remis du 14 février 2026

Demandes de changement de terrain via Footclubs

BRETIGNY FCS 3 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Auguste Delaune N°2 (terrain synthétique).

PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/C remis au 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 1 (terrain en herbe).

ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 1 / BONDOUFLE AMC 2 * D4/B du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif Serge Dassault N°1 à VERT LE GRAND (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs
MONTGERON ES 2 / ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 * D4/C du 14 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h15, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

VILLABE ETS 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 14 mars 2026

Demande de VILLABE ETS.

Accord de la Commission pour jouer à 17h00, au vu du motif invoqué (match U18 F à 15h00), sous réserve de l'éclairage.

ETAMPES FC 1 / GRIGNY FOOT 91 3 * D3/A du 14 mars 2026

Demande d'ETAMPES FC.

Accord de la Commission pour jouer à 16h30, au vu du motif invoqué (match U15 à 15h00), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53723320 du 20 septembre 2025

ATHIS-MONS USO 1 / ETAMPES FC 3 * D3/A

Retour du dossier de la Commission Départementale d'Appel du 10 décembre 2025 ayant dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre le 4 avril 2026.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Match n° 54591596 du 7 février 2026

BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de MORANGIS CHILLY FC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de MORANGIS CHILLY FC 3.

Match n° 53723039 du 14 février 2026

WISSOUS FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

WISSOUS FC 1 : 2 buts

PALAISEAU US 2 : 8 buts

La Commission demande à PALAISEAU US la composition de l'équipe pour sa réunion du 17 mars 2026.



Match n° 53723040 du 14 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMLIN FOOT 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

EPINAY ATHLETICO FC 1 : 1 but

TREMLIN FOOT 1 : 3 buts

La Commission demande aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 17 mars 2026.

Match n° 53723485 du 14 mars 2026

ST MICHEL FC 91 1 / ULIS CO 2 * D3/B

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement de date via Footclubs pour jouer le 18 avril 2026.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 mars 2026.

Match n° 54379611 du 14 mars 2026

DOURDAN SPORTS 2 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D3/D

Demande de DOURDAN SPORTS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 13h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

CHAMPIONNAT U15

Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à BRUNOY FC de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer en semaine avant le 4 avril 2026.

La Commission demande à BRUNOY de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

Match n° 53722675 du 14 mars 2026

MORANGIS CHILLY FC 1 / MNVDB FC 1 * D2

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 14 mars 2026.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.



Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

CHAMPIONNAT U16

TI 72h du 8 mars 2026 à jouer le jeudi 14 mai 2026

MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

IGNY AFC 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D4/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande à MENNECY CS la composition de l'équipe pour sa réunion du 17 mars 2026.

Match n54582782 du 15 mars 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVIL 3 / BONDOUFLE AMC 1 * D4/B

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVIL de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h00. Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre au 5 avril 2026 à 13h00.

Match n° 54584136 du 15 mars 2026

JANVILLE LARDY ASL 1 / LISSOIS FC 1 * D4/D

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30. Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 54582773 remis au 5 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

Courriel de BOISSY FC 91.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 22 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53718799 * VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre nous indiquant le résultat de la rencontre (0-2). Remerciements.



Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 24 février et 3 mars 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à VERRIERES LE BUISSON (-1 point, 0 but), MASSY 91 FC 2 (3 points, 2 buts).

Amende réglementaire à VERRIERES LE BUISSON pour non-envoi de la feuille de match après 2 réclamations.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de VERRIERES LE BUISSON 1 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUE DU 8 MARS 2026

D2/A

Match n° 53718818 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / MNVDB FC 1 * D2/A du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au parc des sports et loisirs N°1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 53718978 du 15 mars 2026

MONTGERON ES 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h30.

Refus de MORSANG SUR ORGE FC.

La Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

Match à jouer le mercredi 29 avril 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A remis du 8 mars 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

SO VERTOIS 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D3/C du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Cheminée Blanche N°2 (terrain stabilisé).



+45 ANS

Matchs à jouer le 29 mars 2026

ST MICHEL FC 91 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A remis du 8 mars 2026
WISSOUS FC 4 / ATHIS-MONS USO 4 * Poule B remis du 25 janvier 2026
PORT. SAINT MICHEL 4 / MOLIERES-PECQUEUSE ENT 4 * Poule E remis du 15 février 2026
SOISY SUR SEINE AS 5 / ST CHERON ES 4 * Poule F remis du 15 février 2026

Matchs à jouer le 5 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule C remis du 15 février 2026
ITTEVILLE AS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E remis du 22 février 2026
BERGERIES AS 4 / ST CHERON ES 4 * Poule F remis du 18 janvier 2026

Matchs à jouer le 19 avril 2026

WISSOUS FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B remis du 8 février 2026
ITTEVILLE AS 4 / PARAY FC 4 * Poule E remis du 1^{er} mars 2026
SO VERTOIS 4 / MASSY 91 FC 5 * Poule E remis du 15 février 2026

Match à jouer le 3 mai 2026

VILLABE ETS 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B remis du 25 janvier 2026

Match à jouer le jeudi 14 mai 2026

VILLABE ETS 4 / OLLAINVILLE AS 4 * Poule B remis du 15 février 2026

+55 ANS

Match à jouer le 29 mars 2026

ORSAY BURES FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 * Poule A remis du 1^{er} février 2026

Matchs à jouer le 5 avril 2026

ORSAY BURES FC 6 / JUVISY ACADEMIE 6 * Poule A remis du 15 février 2026
BOUSSY-QUINCY FC 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule C remis du 15 février 2026

Matchs à jouer le 19 avril 2026

PAYS LIMOURS ENT 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A remis du 8 février 2026
FLEURY 91 FC 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule A remis du 15 février 2026
OLLAINVILLE AS 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule B remis du 21 septembre 2025
BONDOUFLE AMC 6 / VAL YERRES CROSNE 6 * Poule B remis du 1^{er} février 2026
EPINAY SUR ORGE SC 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule B remis du 1^{er} février 2026
SO VERTOIS 6 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C remis du 23 novembre 2025

Match à jouer le 26 avril 2026

BOUSSY-QUINCY FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C remis du 1^{er} février 2026



Demande de changement de terrain via Footclubs

SO VERTOIS 6 / VILLEMORISSON FC 6 * Poule C du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Cheminée Blanche N°1 (terrain en herbe).

Match n° 54574235 du 15 mars 2026

JUVISY ACADEMIE 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A

Demande de JUVISY ACADEMIE de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 1^{er} avril 2026 à 20h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 15 mars 2026.